Envoyé en préfecture le 17/10/2026
Reçu en préfecture le 17/10/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20261017-D20260802-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 09 octobre 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, BIENVENU Cellia, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina, GALODE Alexandra, MORAND Véronique,

ABSENTS EXCUSÉS : GENTRIC-PÉDRONO Noëla (pouvoir à Catherine CASTELLO), TERTRAIS Fabien (pouvoir à HOURMAND Sylvie), LABBÉ Pierrick,

Arrivée de M LABBE Pierrick à partir du point 3

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire. M DUVIC Vincent est élu secrétaire de séance.

FIXATION DU PRIX DU REPAS POUR LA CEREMONIE DU 11/11/2026 D20260802

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cérémonie cantonale commémorant l'armistice du 11 Novembre se tiendra cette année à Beignon.

Conformément aux usages, les personnalités officielles ainsi que les responsables des associations d'anciens combattants seront invités à cette cérémonie. Les autres membres de ces associations, ainsi que leurs accompagnants, pourront également y participer et se joindre au repas organisé à cette occasion.
Il est proposé de fixer le prix du repas à **30 euros (trente euros)** par convive, les boissons étant prises en charge par la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité :

- Décide de fixer à 30 € le prix du repas sachant que les boissons sont offertes par la Mairie.
- Dit que les convives s'acquitteront du prix auprès du trésorier de la commune.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

MAIRIE DE BEIGNON 56 (MORBIHAN)

Le Secrétaire de séance,
Vincent DUVIC